

# **Adaptation des structures et du réseau de la DGFIP**

**Au titre de l'année 2017**



## **Transfert de siège des SPF d'Argentan et de Mortagne à Alençon**

**Calendrier : 1<sup>er</sup> septembre 2017**

Octobre 2016

## **La définition du projet**

Il est décidé de transférer l'ensemble des activités des Services de Publicité Foncière de Mortagne et d'Argentan à Alençon en vue de leur fusion avec le SPF d'Alençon 1 et le SPF d'Alençon 2.

En effet, la cible pour le département en matière d'organisation des SPF est d'avoir un pôle civiliste par regroupement des services de publicité foncière et du service de l'enregistrement . L'implantation au chef-lieu du département est bien évidemment privilégiée.

La fusion des SPF constitue donc, dans ce contexte, un moyen supplémentaire de renforcer la mission sur son cœur de métier de mise à jour du fichier. Ces fusions sont conditionnées par celles, préalables, des bases Fidji des SPF concernés. Les opérations informatiques nécessaires sont en cours et permettraient les premières fusions à partir du courant de l'année 2017.

## **Les structures concernées :**

*Fiche effectif annexée.*

### **Le SPF d'Argentan - C4**

Le SPF d'Argentan est encadré par un chef de service, Inspecteur des Finances Publiques et composé de 5 agents (2B, 3C).

Le poste a géré 10437 formalités requises en 2015.

### **Le SPF de Mortagne - C3**

Le SPF de Mortagne est encadré par un chef de service, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques et composé de 4 agents (2 B et 2 C)

Le poste a géré 11760 formalités requises en 2015.

## **Une redéfinition des périmètres de compétences des postes comptables**

En cible, création d'un SPF-E départemental.

## **Un impact en matière de gestion des finances publiques**

### **Une rationalisation des coûts de fonctionnement des services de l'État**

Sur les deux sites concernés, la fermeture des services impacte peu le budget de fonctionnement puisque d'autres services sont installés sur ces sites.

### **L'impact sur le service rendu à l'utilisateur (particuliers et professionnels)**

Ce transfert permettra d'obtenir une unicité d'interlocuteurs experts, une mutualisation des bonnes pratiques, et une meilleure efficacité dans le service rendu.

### **Les conditions de travail des agents**

La structure globale va mobiliser au moins 300 m<sup>2</sup>. L'installation aura lieu au sein de la Cité administrative : les espaces actuels pourront être ré affectés suite à l'installation prévue du pôle fiscal rue du Pont Neuf.